

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 29 mars 2010 portant nomination d'un assesseur au conseil central  
de la section G de l'ordre national des pharmaciens, section des assurances sociales**

NOR : SASS1030242A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R. 145-10 et R. 145-12 ;  
Vu la proposition du 22 octobre 2009 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée assesseur à la section des assurances sociales du conseil central de la section G de l'ordre des pharmaciens, en qualité de suppléante, au titre des représentants proposés par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, Mme Françoise STALLA DOISY, en remplacement de M. Pascal DONNY.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 29 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT